

JOURNÉE REPRISE DE GUIDON, SPECIALE TRAJECTOIRES du SAMEDI 06 avril 2024

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

La manifestation «Reprise de guidon» est organisée conjointement avec les services de l'État (motocyclistes de l'escadron départemental de sécurité routière du Calvados, le chargé de mission 2-roues motorisé de la préfecture, la coordination départementale de sécurité routière de la préfecture et la direction départementale des territoires et de la mer DDTM du Calvados), entre autres partenaires.

Cette journée vise à sensibiliser les jeunes permis A2 et les permis A1 et A. Au plus, quatre-vingts motocyclistes civils du département participeront à cette action sur les risques routiers des deux-roues motorisés.

A cette occasion, un plateau de maniabilité sera mis en œuvre sur le site de la caserne de gendarmerie mobile d'Aunay/Odon – Quartier Galardon-Morice – 29 route de Vire – Aunay-sur-Odon – LES MONTS D'AUNAY (14260) où se fera l'accueil ainsi que le déjeuner. Des parcours par rames de 4 motos sur route ouverte, d'une distance d'environ 50 km chacun, seront encadrés par les motocyclistes de l'EDSR14.

ARTICLE 2 : SÉCURITÉ

Le port du casque homologué et des gants de type moto est obligatoire. Le port des vêtements adaptés à la pratique de la moto est vivement conseillé pour des raisons évidentes de sécurité. La consommation d'alcool est strictement interdite pendant toute la durée de la manifestation.

Cette opération, basée sur un esprit de prévention et de sécurité, est en partie organisée sur routes libres, ouvertes à la circulation publique. Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux réglementant la circulation sur les communes traversées et les consignes de sécurité.

Tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement, constaté par les organisateurs vaudra exclusion de la manifestation.

ARTICLE 3 : FORMALITÉS

Les participants pourront se présenter le jour de la reprise de guidon aux Monts-d'Aunay, à la caserne de gendarmerie mobile, dès 08h00 et au plus tard à 08h30.

Le respect des horaires est essentiel au bon déroulement de l'opération.

Une carte des parcours routiers sera remise à chaque équipage. Les participants par groupe de 4, seront encadrés sur l'itinéraire par un motocycliste de l'EDSR14.

Lors des premières formalités d'accueil, un contrôle des machines et des documents administratifs sera réalisé :

- Organes de sécurité ; pneumatiques, dispositifs de freinage, fonctionnement de l'éclairage et des avertisseurs lumineux, conformité des dispositifs d'échappement.

- Documents administratifs ; permis de conduire, justificatif d'assurance et carte grise.

- **Repas** ; le repas est **obligatoire et payable à l'avance** en adressant le règlement par chèque bancaire d'un montant de 10,00 €uros libellé à l'ordre de «Cercle mixte de la gendarmerie d'Aunay/Odon» à l'attention de Mr Yannick DEPRET - DDTM du Calvados - 10, bd du Général Vanier - 14052 CAEN 04

- L'inscription à la journée « reprise de guidon » sera **définitivement validée** à réception du chèque de 10€. Toute inscription validée sera considérée comme ferme et définitive, aucun remboursement ne pourra être fait.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

Chaque participant devra vérifier que son assurance couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, avec sa propre machine, durant les activités de la journée.

ARTICLE 5 : PROGRAMME

Présence impérative de tous les participants pour 08H30 dernier délai sur le site afin de réaliser les formalités d'accueil et de contrôle avant de débiter les activités à 09H00. Dès leur arrivée, les participants seront informés de leur groupe par un code couleur et la remise d'une mini-fiche ;

de 08H00 à 08H30 : Premières arrivées, accueil, vérifications administratives

de 08H40 à 09H00 : Répartition des 2 groupes de 40 (groupe A ; groupe B)

Groupe A

09H00 – 09H30 : conseils de pilotage et présentation de la trajectoire de sécurité

09H30 – 12H00 : groupe permis A, *départs échelonnés des parcours trajectoires sur route pour 10 groupes de 4 motos civiles + 1 moto gendarmerie

Groupe B

09h00 – 12H15 : rotation sur 4 ateliers, contrôle de la moto, équipement dont airbag-moto, premiers secours, plateau maniabilité (encadré par une moto-école) ;

Tous

12H00 – 13H15 : Pause méridienne, **déjeuner sur place** (cercle mixte de la gendarmerie) au prix de 10€ payable à l'avance par chèque à l'ordre de «Cercle mixte de la gendarmerie d'Aunay-sur-Odon» ;

Groupe A

13h15 – 16H30 : rotation sur 4 ateliers, contrôle de la moto, équipement dont airbag-moto, premiers secours, plateau maniabilité (encadré par une moto-école) ;

Groupe B

13H15 – 14H00 : conseils de pilotage et présentation de la trajectoire de sécurité ;

14H00 – 16H30 : groupe permis A2, *départs échelonnés des parcours trajectoires sur route pour 10 groupes de 4 motos civiles + 1 moto gendarmerie ;

16H30 – 17H00 :

- remise par tirage au sort de 2 airbags-moto offerts par le préfet du Calvados ;
- débriefing.

* Les parcours sur route se feront selon des itinéraires fixés, dans le strict respect du code de la route. Les motocyclistes de la gendarmerie s'assureront du respect de ces règles et interviendront de manière pédagogique pour prodiguer des conseils afin d'évoluer en toute sécurité. Les cellules seront constituées de 4 motocyclistes civils + 1 motocycliste gendarmerie en charge du groupe (le format des cellules est adapté en fonction du nombre de participants). Sur un parcours d'environ 50 km au total, chaque participant passera en tête pour une dizaine de kilomètres, directement suivi du motard gendarmerie. Le but est d'appréhender en conditions réelles la trajectoire de sécurité telle qu'elle aura été dispensée avant la sortie.

**Plateaux maniabilité (mêmes groupes que sortie route) sur le terrain multi-sports de la caserne de gendarmerie mobile des Monts-d'Aunay.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs à reproduire et publier pour dix ans, pour la France et l'Europe, les images des participants prises au cours de l'opération. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et le participant ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés.

Ces images serviront à promouvoir l'image de marque de la manifestation auprès du grand public et/ou au sein des forces armées, sur les supports suivants : presse écrite et audiovisuelle, affiches, CD-ROM, DVD, internet, intranet.

ARTICLE 7 : CLAUSE DE NON RECOURS CONTRE L'ÉTAT

Par son inscription à la manifestation, le participant reconnaît implicitement avoir pris connaissance des instructions contenues dans le présent document. Il dégage les services de l'État (*gendarmerie nationale et préfecture*) de toutes responsabilités en cas d'incident ou accident qu'il pourrait provoquer au cours de la manifestation encadrée par les motocyclistes de l'EDSR du Calvados, les enseignants de la conduite, le chargé de mission deux-roues motorisés et renonce à tout recours contre l'État et ses personnels.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour des raisons de sécurité, y compris le jour même, notamment en cas de fortes intempéries, terrain impraticable, inondations, tempêtes et tout autre événement qui serait de nature à compromettre le bon déroulement de la manifestation et la sécurité des participants. En cas d'annulation inopinée, les participants en seront avisés sur leur adresse mél. Dans de telles circonstances, aucun dédommagement ne pourrait être demandé aux organisateurs.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement, en fonction du nombre de participants et/ou de tout événement indépendant de sa volonté.